

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de CASSON

REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à

La demande présentée par la société Orbello granulats
en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation
d'exploiter et l'extension de la carrière « La Recouvrance »
sur la commune de CASSON.

Fascicule de 22 pages

Vu le commissaire enquêteur
René PRAT



RP

ENQUETE RELATIVE

A

La demande présentée par la société Orbello granulats en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière « La Beaumance » sur la commune de Casson.

En exécution de l'arrêté du 9 décembre 2021
de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), Monsieur *PRAT René* ai ouvert, ce jour,
le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A CASSON

Le 19 janvier 2021



Permanence du Mercredi 19 janvier 2022 - 9h à 12h
Aucune visite - Aucune observation déposée

Le Commissaire enquêteur

JP

R1. Permanence du Vendredi 28 janvier de 16^h à 17^h

Danielle CHAUVAT 317 Le Tertre
souhaite qu'une réunion publique
d'information soit organisée avant la
fin de l'enquête

JP

1 visite + 1 observation sur registre

Le Commissaire enquêteur

JP

Permanence du Samedi 5 février de 9^h à 12 h

Six personnes sont venues à la rencontre du
Commissaire enquêteur. Toutes satisfaites de la tenue
d'une réunion d'information et d'échange le jeudi
10 février 2022. Les 6 personnes se sont engagées
à déposer des observations après avoir assisté à la
réunion publique.

Le Commissaire enquêteur

JP

Permanence du Vendredi 11 Février de 9 h à 12 h
Huit personnes sont venues à la rencontre du
Commissaire enquêteur après la réunion publique
du 10 février. Toutes ces personnes déposent une
observation avant la fin de l'enquête publique.

Permanence du lundi 21 Février de 14h à 17h

REBRON Jean-Luc le Pas Chevalier

vibrations ressenties lors des tirs de mines.

dans la maison (fissures sur cloison intérieures)

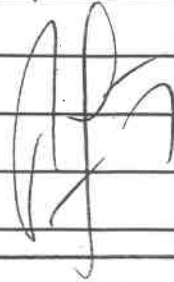
12 personnes ont rencontré le Commissaire enquêteur pour lui remettre leur déposition.

Clôture de l'enquête publique

le lundi 21 Février à 17h.

Le Commissaire enquêteur

René PRAT



Guy BOMPAS
390 La Gandonnière Casson
44390 Casson

Enquête Publique sur l'autorisation d'exploiter
et l'extension de la carrière de La Recouvrance
du 19 janvier au 21 février

Monsieur le commissaire enquêteur



Etant riverain, je ressens régulièrement les nuisances dues à l'exploitation de la carrière de la Recouvrance à Casson. Principalement, les "bip" des engins, le bruit du concasseur suivant l'orientation du vent et surtout les tirs de mines dont les déflagrations produisent des vibrations de la maison parfois très intenses qui nous font sursauter. Pourtant, la carrière affirme que tout a été réalisé dans les normes.

Des tests ont été réalisés avec l'installation d'un sismographe à la maison pour des tirs préparés soi-disant dans les mêmes conditions que ceux que nous considérons comme les plus forts. A chaque fois, les déflagrations et les vibrations étaient beaucoup moins importantes voire inexistantes et bien en deçà des normes maximales autorisées, évidemment.

Alors, pourquoi cet écart entre les tirs "réels" et les tests?

Par nature, les tirs de tests sont obligatoirement différents, car différés dans le temps. Les conditions de préparation sont différentes aussi car le terrain n'est plus le même après les tirs "réels", impliquant des charges d'explosifs réadaptées en conséquence et minorées peut être pour les tests. Nous n'avons aucun moyen de vérification.

De plus, seule, la carrière peut fournir les résultats des tirs. Nous n'avons que notre ressenti à opposer. Il y a donc là, à l'évidence, un manque de transparence flagrant.

Afin de lever toute ambiguïté, je demande la mise en place d'un accès public aux résultats des tirs de mines en temps réel.

Des sismographes connectés (il est temps de sortir de l'âge de pierre), peuvent être installés chez les riverains volontaires les plus proches de la carrière (y compris les futurs habitants du prochain lotissement des Egréats qui seront bien surpris par les secousses).

Parallèlement à la carrière, les résultats seront enregistrés en Mairie par exemple et devront pouvoir être consultés par le public sur son site web et comparés aux normes en vigueur.

Des pénalités doivent être prévues en cas de non respect de ces normes.

Le public devra pouvoir être informé à l'avance sur les dates des tirs par l'intermédiaire du site de la mairie et des panneaux d'infos de la commune. Les riverains pourraient être prévenus par email ou sms.

Bref, des solutions existent pour obtenir cette transparence nécessaire.

De même, un suivi régulier et facilement accessible au public devrait être mis en place contenant les mesures de qualité des sols (contrôle des remblais), de la qualité de l'air (retombées des poussières alvéolaires notamment), de la qualité de l'eau du ruisseau traversant la carrière déclarée en état écologique mauvais déjà en 2017 et en état chimique moyen en 2013.

En attendant, le carrier continue d'exploiter le site dans l'indifférence générale avec la bienveillance de la municipalité qui a déjà validé la demande d'extension (unanimité-1).

Pourtant, la destruction environnementale est inhérente à ce type d'exploitation. Attention! La modification du paysages, le ruisseau que l'on déplace au gré des besoins de l'exploitant, la suppression de la zone humide au Nord, la disparition probable d'espèces protégées (notamment la bouscarde de Cetti), la dégradation de l'air et de l'eau, ne sont pas anodins.

D'ailleurs, l'avis de la Commission locale de l'eau est édifiant concernant le déplacement du ruisseau:

Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire – 16/09/21

Faisant suite à la réception des compléments, le bureau de la CLE a examiné ce dossier lors de sa séance du 7 septembre 2021 et a émis un avis défavorable.

- 13 votants – unanimité

Sachant que le projet est demandé pour 30 ans et que 72 ans sont estimés pour la remise en état du site, et vu le constat alarmant des nuisances dues à l'impact de l'exploitation sur l'environnement (faune, flore, humains) et étant impacté moi même, je pense qu'il est temps d'arrêter le massacre.

Je demande donc le rejet du projet d'extension déposé par la société Orbello.

On pourra constater au passage que l'hypocrisie est toujours de mise en ce qui concerne les élus. D'abord les belles paroles sur le réchauffement climatique, la mise en avant de la qualité de l'eau (un des points principaux des cantonales), etc... et puis, sitôt les élections passées, on revient aux tambouilles locales. Rien à attendre de ce côté pour les riverains totalement ignorés depuis des décennies.

Guy BOMPAS

25 janvier 2022



Le lundi 21 Février 2022 à 17 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(é) René PRAT déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 34 jours consécutifs

du 19 janvier 2022 au 21 Février 2022

de 9 H à 12 H

et de 14^h H à 17 H

(sauf dimanche et jours fériés)

Les observations ont été consignées au registre par 1 personne(s)

(pages n° 2 à 3)

En outre, j'ai reçu 1 lettre(s) ~~ou notes écrites~~ qui sont annexée(s) au présent registre :

1ère lettre en date du 25 janvier 2022

de M. ancien Guy BOMPAS 390 La Gandonnière - Carson

2ème lettre en date du _____

de M. _____

3ème lettre en date du _____

de M. _____

Le présent registre ainsi que les cartes n° 1
pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins
le 18 Mars 2022 à la Préfecture de la Loire-Atlantique

